

Intervention en fonds propres - Nord Création

GROUPE IRD

Présentation du dispositif

Nord Création est un fonds d'investissement qui a pour vocation de participer au développement de la région Hauts-de-France. C'est également un associé actif proche des créateurs d'entreprises et des dirigeants de TPE pour faire émerger les projets et accélérer leur développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SARL, SA ou SAS).

Pour quel projet ?

Nord Création intervient par des apports en fonds propres pour soutenir les entreprises situées dans les Hauts-de-France :

- en création, en premier développement,
- en reprise d'entreprises,
- en développement de projets innovants.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Nord Création intervient par des apports en fonds propres entre 50 000 € et 600 000 €.

Pour quelle durée ?

Les participations de Nord Création sont toujours minoritaires, leur durée varie entre 5 et 7 ans, en fonction du temps nécessaire à la réussite du projet.

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Un réseau de 4 sociétés locales d'investissement en partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie pour assurer un accompagnement de proximité :

- Côte d'Opale Expansion
- Grand Hainaut Expansion
- Grand Lille Expansion
- Artois Expansion

Organisme

GROUPE IRD

- 40 rue Eugène Jacquet
59708 MARCQ-EN-BARŒUL
Téléphone : 03 59 30 20 04
Télécopie : 03 59 30 20 59
E-mail : contact@groupeird.fr